

RAPPEL DES PRINCIPES DE NOS SORTIES PEDESTRES :

- > Distance de 5 à 7 kms (2 parcours seront proposés à chaque randonnée)
- > Circuit empruntant le moins de route possible
- > Possibilité d'inclure un thème (visite - château -parc)

Se munir de chaussures de marche (pas de talons) ne craignant pas les chemins humides

> Quand le groupe emprunte une route à forte circulation, dès que celui-ci dépasse 10 personnes, marcher du côté droit, pas plus de 2 personnes marchant de front.

> Pour les personnes encadrant la marche : au moins une personne devant et une personne derrière et une personne au milieu avec sifflet et gilet jaune, au moins un téléphone portable sur le groupe - les porteurs de drapeaux et gilets jaune doivent se mettre en bordure du groupe côté route. Gilets jaunes demandés à tous les participants.

Des jeux seront mis à votre disposition au lieu de la marche

ASSURANCE

Chaque adhérent au Club des Aînés Ruraux ayant sa carte à jour de ses cotisations est garanti par l'assurance du Club.

Cependant il est toléré occasionnellement la participation de personnes non adhérentes, dans ce cas chaque participant est son propre assureur et doit vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ces randonnées y compris pour les dommages qu'il pourrait causer aux autres (Responsabilité civile).

APRES LA RANDONNEE

Chaque club nous reçoit dans ses locaux autour d'une tasse de café ou de chocolat, d'une brioche (contre participation de 2.00 €) (*brioche emportées au prix de 1,00*).

Pour des raisons d'organisation, (*commande des brioches*) chaque responsable de groupe doit prévenir impérativement le club qui reçoit le mercredi qui précède la randonnée.